

## [Texte]

processing activity related to any offshore petroleum development.

In our response we assert that there is little doubt that petroleum development will have a negative impact on fishery operations, the level of impact contingent upon the nature and scope of oil-related activities. The underlying theme of our submission to the panel was the need to set in place a mechanism through which industry operations could claim for damages sustained as a direct result of petroleum development. It should be duly noted that through inter-industry cooperation and consultation, in a committee forum, both industries developed a satisfactory compensation policy for non-attributable damage. It is in this same spirit that we make the following recommendation with respect to attributable damage:

The standing committee formally support the establishment of an inter-industry committee to determine a formula for compensation that would recompense the industry for disruption of normal operations.

## FREE TRADE:

The Fisheries Association fully supports the current initiatives of government in the pursuit of freer trade with the United States. We believe it is absolutely essential that fisheries trade issues including both tariff and non-tariff barriers be given greater prominence and pursued more aggressively during free trade negotiations.

Of paramount concern to our association is the growing protectionism in the U.S.A. We witnessed earlier this year Canada being charged with dumping saltfish products, the outcome of which led to dumping duties averaging some 24%. Faced with strong competition for this market from Norway, this has severely put at risk a \$20 million business and thousands of jobs.

The 1984 332 International Trade Commission investigation on fresh and frozen groundfish and scallops markets in New England has led to the recent application by the New England fresh groundfish industry for countervailing duties on further exports of these products. Should the applicants be successful, we have been made aware that the Alaskan frozen groundfish industry will also make an application for countervailing duties against Canadian exports of frozen groundfish to the U.S.A. market. Mired in financial crisis, the seafood industry can ill afford to continually fight these protectionist measures which cost hundreds of thousands of dollars. We wish to impress upon the standing committee that should this recent petition be successful, the entire Atlantic industry will be put at risk.

## [Traduction]

l'interruption des activités de pêche et de traitement du poisson résultant de toute exploitation pétrolière en mer.

Dans notre réponse, nous affirmons que l'exploitation pétrolière aura à n'en pas douter une incidence négative sur les pêches, l'importance de ces répercussions étant fonction de la nature et de l'ampleur des activités pétrolières. Dans notre exposé à cette commission, nous avons surtout insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme qui permettrait à l'industrie des pêches de faire des réclamations pour tout dommage résultant directement de l'exploitation pétrolière. Il convient de bien noter que grâce à la coopération et à la consultation entre les deux industries, au cours d'un débat ouvert du comité, nous avons mis au point une politique d'indemnisation satisfaisante pour les dommages non imputables. C'est dans le même esprit que nous faisons la recommandation suivante concernant les dommages imputables:

Le comité permanent appuie officiellement la création d'un comité réunissant des représentants des deux industries afin de déterminer la méthode d'indemnisation qui dédommagerait l'industrie des pêches en cas d'interruption de ses opérations courantes.

## LIBRE ÉCHANGE:

*Fisheries Association of Newfoundland and Labrador* appuie sans réserve l'initiative actuelle du gouvernement concernant la libéralisation des échanges commerciaux avec les États-Unis. Nous croyons qu'il est absolument essentiel qu'on accorde une plus grande importance aux problèmes des échanges commerciaux dans le domaine des pêches, y compris les barrières tarifaires et non tarifaires et qu'on se montre plus agressifs à cet égard durant les négociations sur le libre échange.

Ce qui préoccupe surtout notre Association c'est la montée du protectionisme aux États-Unis. Nous avons été les témoins plus tôt cette année de l'accusation de «dumping» portée contre le Canada dans le domaine du poisson salé, ce qui s'est soldé par l'établissement d'un droit antidumping s'élevant à environ 24 p. 100. Ayant à faire face dans ce domaine à la sérieuse concurrence de la Norvège, cette affaire a sérieusement mis en danger un marché de 20 millions de dollars et des milliers d'emplois.

Les travaux de la 332 *International Trade Commission* sur les poissons de fond et les pétoncles frais et congelés qui s'est tenue en 1984 en Nouvelle-Angleterre ont abouti à la récente application par l'industrie des poissons de fond frais de Nouvelle-Angleterre de droits compensateurs sur les futures exportations de ces produits. Si les requérants obtiennent satisfaction, nous avons appris que l'industrie des poissons de fond congelés de l'Alaska présentera aussi une demande de droits compensateurs contre les exportations canadiennes de poissons de fond congelés sur le marché américain. Embourbée dans une crise financière, l'industrie des produits de la mer peut mal se permettre de continuer la lutte contre ces mesures protectionnistes qui lui coûtent des centaines de milliers de dollars. Nous voulons bien faire comprendre au Comité permanent qu'advenant le succès de cette récente demande, c'est toute l'industrie des provinces de l'Atlantique qui sera mise en péril.